



SPPPI ODEURS
SEANCE PLENIERE
09 MARS 2004

COMPTE RENDU

1. INTRODUCTION

Laurent NEYER - DRIRE

2. BILAN DES ACTIONS 2003 - AIRFOBEP

La démarche SPPPI de réduction des nuisances olfactives est basée sur l'observation spontanée du public, des campagnes mensuelles d'observation pour un jury de nez bénévoles et la mise en place d'une surveillance densifiée dans un secteur ciblé.

L'observatoire régional des odeurs a enregistré 525 plaintes dans la région au cours de l'année 2003, dont 89% dans les Bouches-du-Rhône. Il est précisé que l'extension de la surveillance des odeurs a débuté dans le Var au cours de l'été 2003 et sera initié dans les Alpes Maritimes en 2004.

Pour les Bouches-du-Rhône, les plaintes sont essentiellement localisées à Marseille (l'Estaque et Mourepiane), Lançon de Provence et les communes proches de l'Etang de Berre, Côte Bleue.

Pour le Var, les plaintes proviennent de Toulon et Saint Raphaël.

Pour effectuer les analyses des plaintes reçues et déterminer les sources d'odeurs, l'observatoire régional des odeurs a développé un nouvel outil d'investigation ODOTRACE. Ce logiciel permet, à partir des conditions climatiques, de définir des zones de gênes et de connaître les entreprises potentiellement concernées grâce à leur situation géocodée.

Les campagnes mensuelles sont réalisées à partir des informations fournies par 250 nez bénévoles dans les Bouches-du-Rhône. 24000 observations ont été communiquées au cours de l'année 2003, confirmant la diminution constatée les années antérieures (53000 en 2001, 41200 en 2002).

Le taux de perception avoisine 25%, chiffre stable par rapport aux années précédentes. Les odeurs sont d'origine industrielle à 45% pour la zone de l'Etang de Berre et d'origine automobile à 45% pour les secteurs urbanisés de Aix-Marseille.

La surveillance densifiée à partir d'un réseau de riverains équipée de SMS (nez-SMS) a été réalisé en Juin - Juillet 2003 à ROGNAC en raison des plaintes des habitants du quartier des Cadestaux.

Plus de la moitié des odeurs perçus proviennent de la zone industrielle des Cadestaux. Mais en conclusion, il n'y aurait pas plus d'odeurs ressenties aux Cadestaux que sur le pourtour de l'Etang de Berre. Les épisodes de mauvaises odeurs sont occasionnels.

Un industriel de la zone industrielle a participé de manière active à la recherche de la source et de solutions d'amélioration.

3. Bilan de l'action de l'inspection

DRIRE

L'observatoire régional des odeurs avait fourni une liste de 65 établissements supposés être à l'origine de nuisances olfactives. Après enquête, les 46 établissements concernant la DRIRE ont fait l'objet d'une inspection et il ressort le bilan suivant :

- 23 établissements sont réellement concernés par le problème d'odeur.
- L'action de réduction se justifie pour 19 établissements.
- 6 établissements ont réalisé une action de traitement (voir ci-dessous le tableau des actions).

Les autres services concernés par des établissements sources de nuisances olfactives sont invités de faire connaître au groupe de travail les résultats de leur enquête.

L'ensemble des conclusions sera communiqué sur internet.

Actions engagées et réalisées par 6 établissements industriels :

SOCIETE	SOURCES D'ODEURS	ACTIONS ENGAGEES
ATOFINA Marseille	- Odeurs issues du craquage de l'huile de ricin, de l'ammoniac et de la STEP	Enquête EOG - Couverture du filtre biologique - Station de désodorisation de l'air par lavage à la soude et eau de javel - Réseau de captation et traitement discontinu
ESSO RAFFINAGE Fos sur Mer	- Composés soufrés	- Brûlage dans un four des gaz incondensable de la tour sous vide
HEINEKEN Marseille	- STEP - Atelier de brassage et fermentation	- Amélioration de la gestion de la STEP - Suppression du stockage prolongé de drêche
NAPTACHIMIE Lavéra	- Emissions fugitives de COV	- Réseau de collecte au cracking 4 - Réduction d'utilisation des torches par fiabilisation des ateliers
SOMEDIS La Fare les Oliviers	- Vidange du caissier à vent - Enfouissement de boues	- Mise en place des systèmes de désodorisation
CEREXAGRI Marseille	Colonne de lavage de l'atelier de produits phytosanitaires à base de soufre - rejets d'H ₂ S	Mise en place d'une section de lavage et d'un dévésiculeur

4. REALISATION D'UNE ACTION DETRAITEMENT DES ODEURS CEREXAGRI

Monsieur KERDRAON, Directeur de l'usine, est venu présenter la méthode mise en place au sein de son entreprise pour gérer et traiter les problèmes d'odeurs de son établissement.

Résumé du processus de réduction

- Identification des odeurs
 - Inventaire des divers émetteurs
 - Implication des riverains pour l'identification des odeurs
- Identification des périodes de gêne
 - Mise en place d'une station météorologique
 - Implication du personnel de l'usine comme "nez"
 - Association du CIQ pour signaler les odeurs.

- Solutions mises en place
 - Utilisation d'un inhibiteur d'odeurs type H₂S pendant les périodes de vent d'Est/Sud-Est et Sud.
 - Modification de la colonne de lavage pour favoriser la dispersion
 - Rester à l'écoute des riverains.

5. DEBATS

Des habitants proches de Lançon et des centres de stockage du secteur, reconnaissent les travaux d'amélioration réalisés par la SOMEDIS, mais estiment que c'est insuffisant, des odeurs sont encore perçues dans certaines conditions météorologiques.

Un représentant de la DSV nous signale que des odeurs peuvent être ressenties lors de l'épandage de boues par les agriculteurs. Ces amendements agricoles ne seraient pas suivis d'un enfouissement immédiat.

6. CONCLUSION

L'action de l'inspection sera poursuivie en 2004 dans les établissements des Bouches du Rhône pour lesquels les problèmes d'odeurs sont significatifs.

- Un tableau synthétique des actions engagées par les industriels sera consultable sur le site internet SPPPI,
- Un bilan des actions engagées dans le Var et les Alpes Maritimes sera effectué avant fin 2004,
- L'outil ODOTRACE sera complété par la mise en place d'une procédure de transmissions des plaintes aux services concernés.